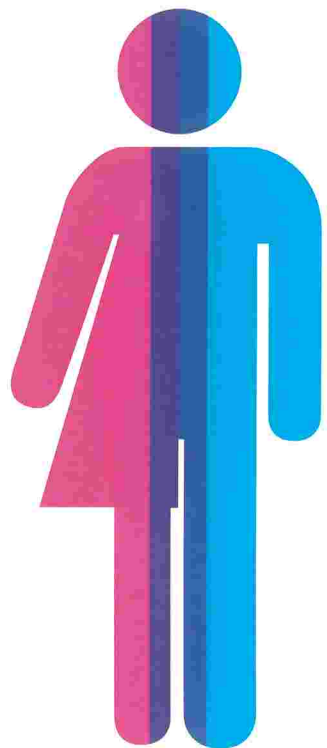


MIEUX COMPRENDRE LE CHANGEMENT DE GENRE

Sur des sujets aussi délicats que le changement de genre, les mots revêtent une importance cruciale. Voici quelques définitions qui vous permettront d'utiliser ceux qui conviennent.



LEXIQUE

(définitions du Défenseur des droits)

- **Identité de genre**
Expérience intime et personnelle de son genre, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps et d'autres ex-pressions du genre telles que l'habillement, le discours et les manières de se conduire.
- **Transgenres**
Personnes dont l'apparence ne coïncide pas avec leur sexe et ce, sans qu'aucune opération ou traitement médical n'ait été effectué.
- **Transidentitaires**
Personnes ayant une identité sociale différente du sexe assigné à la naissance.
- **Transsexuels**
Personnes qui se sont engagées dans une démarche médicale de changement de sexe (traitement hormonal ; chirurgie génitale, etc.) afin de faire coïncider leur sexe avec le genre auquel elles s'identifient.

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR

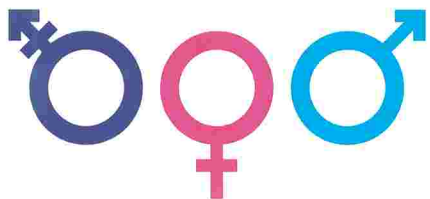
SGAConnect

Conception graphique et réalisation : @ Pascal ILIC • Impression et façonnage : Pôle graphique de Paris (SGA/SPAC) • MARS 2018



SGA
Secrétariat général pour l'administration





TRANSIDENTITÉ

Changer de prénom et de mention du sexe à l'état civil est une possibilité offerte à tout citoyen français. Elle peut concerner le personnel du ministère des armées, civil ou militaire.

Le changement «d'identité de genre» peut se présenter sous des formes différentes qui ont en commun le sentiment d'une profonde différence entre le sexe biologique et l'identité psychosociale ou identité de genre.

Les termes utilisés sont encore en cours de définition mais l'on parle de «transidentité».

La transidentité désigne l'ensemble des parcours de changement de genre. Par convention on parlera ici de «personne transidentitaire».

Le parcours de changement «d'identité de genre» n'est pas sans conséquence pour celle ou celui qui s'y engage. En milieu militaire, un tel changement peut modifier les capacités adaptatives médico-psycho-sociales du soldat, notamment en situation opérationnelle. Il peut aussi avoir une influence sur les relations de la personne avec l'institution, l'unité d'affectation, le commandement et les camarades.

PARCOURS

Les démarches à effectuer concernent, en plus de l'intéressé(e) :

- ➔ **L'état civil.**
- ➔ **La médecine du travail ou militaire.**
- ➔ **L'employeur.**

Ces démarches peuvent s'organiser selon la chronologie suivante :

- 1 - Information du commandement** (rendre compte).
- 2 - Visite médicale / Évaluation de l'aptitude à servir.**
- 3 - Communication et informations au sein de l'unité.**
- 4 - Changement de prénom sur l'état civil.**
- 5 - Prise en considération du changement de prénom par le commandement** (appellation, modification du dossier administratif, tenue, sanitaires, infrastructures).
- 6 - Changement de la mention du sexe sur l'état civil.**
- 7 - Prise en considération du changement de sexe par le commandement** (modification du dossier administratif, application des nouveaux barèmes sportifs).

ACCOMPAGNEMENT

Les personnes engagées dans un parcours de changement d'identité de genre peuvent faire appel à toutes les instances de l'institution capables d'accompagner leurs démarches auprès du commandement (assistants du service social des armées, représentants de catégorie, inspecteurs civils de la Défense, représentants du personnel civil, par exemple).

Le commandement ou la personne transidentitaire peuvent saisir l'Inspection générale des armées (IGA), en sa qualité de médiateur, s'ils se trouvent confrontés à une difficulté apparemment insurmontable, à l'occasion du parcours de changement d'identité de genre.

Le conseil de la cellule THEMIS peut également être sollicité, au titre de sa compétence en matière de discrimination à raison de l'identité de genre.

Dans ce cadre et dans celui des lois qui s'appliquent à tous les citoyens, cette plaquette s'attache à fournir quelques informations de base concernant le changement de genre. Une situation peu fréquente mais qui se présente néanmoins, et qui doit être traitée avec sérieux et professionnalisme.

Quel parcours suivre lorsque l'on a pris la décision de changer de genre ? Comment gérer la décision d'un subordonné et le ou la soutenir dans ce processus délicat ? Vous trouverez dans ce document quelques éléments, qui constituent un point d'entrée sur cette problématique.

Pour une information plus complète rendez-vous sur SGA Connect :
Info RH > Les essentiels > Égalité - Diversité

